

# SYNTHESE

## FEUILLE DE ROUTE 2030 DES POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES :

---

### ACCELERER LES INVESTISSEMENTS PRIVES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECONOMIQUE

Mars 2024

*Disclaimer: This document is provided for information only. It should not be construed as advice, nor relied upon. PRI Association is not responsible for any decision or action taken based on this document or for any loss or damage arising from such decision or action. All information is provided "as-is" with no guarantee of completeness, accuracy or timeliness and without warranty of any kind, expressed or implied. PRI Association is not responsible for and does not endorse third-party content, websites or resources included or referenced herein. The inclusion of examples or case studies does not constitute an endorsement by PRI Association or PRI signatories. To inform this paper, the following group has been consulted: the Global Policy Reference Group and the Europe Regional Policy Reference Group. Except where stated otherwise, the opinions, recommendations and findings expressed are those of PRI Association alone and do not necessarily represent the views of the contributors or PRI signatories (individually or as a whole). It should not be inferred that any third party referenced endorses or agrees with the contents hereof. PRI Association is committed to compliance with all applicable laws and does not seek, require or endorse individual or collective decision-making or action that is not in compliance with those laws. Copyright © PRI Association (2024). All rights reserved. This content may not be reproduced, or used for any other purpose, without the prior written consent of PRI Association.*

# SYNTHÈSE

Le [plan d'action : financer la croissance durable](#), publié en 2018 par la Commission européenne, a marqué un tournant en ce qui concerne le rôle de la finance dans une transition économique. Le plan d'action, suivi par la [stratégie](#) de la Commission [pour le financement de la transition vers une économie durable](#) en 2021, a démontré que les décideurs politiques de l'UE reconnaissaient l'urgence de s'assurer que les objectifs de la politique environnementale et sociale de l'Europe étaient intégrés dans les activités financières. Au cours des six dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés sous la forme de nouvelles mesures législatives qui constituent les fondements d'un cadre politique pour la finance durable.

Si les investisseurs responsables ont salué ces progrès, la rapidité, la complexité et l'enchaînement des différentes mesures ont posé d'importants problèmes de mise en œuvre. En outre, les réformes législatives de l'UE se sont largement concentrées sur l'allocation durable des capitaux par le biais d'une meilleure communication des entreprises et des investisseurs, négligeant les autres leviers dont disposent les investisseurs ou les obstacles auxquels ils sont confrontés.

Afin d'accélérer les investissements privés pour soutenir pleinement la transition vers une économie durable et équitable, la prochaine Commission, en collaboration avec le Parlement européen et les États membres, devrait affiner et améliorer l'utilité et la cohérence du cadre pour la finance durable existant, le compléter si nécessaire, et développer et renforcer les liens avec les politiques plus larges du pacte vert de l'UE.

**Ce rapport présente les recommandations nécessaires pour atteindre ces objectifs au cours du prochain mandat quinquennal, jusqu'en 2030.** Elles démontrent l'éventail des actions et des outils politiques dont disposera la prochaine Commission pour créer un système financier qui récompense l'investissement responsable, fonctionne dans les limites de la planète, promeut les droits de l'homme et permet l'avènement de sociétés équitables. Ces enjeux sont fondamentalement liés à la compétitivité, à la sécurité et à la résilience de l'UE.

Les recommandations, résumées ci-dessous, reposent sur des entretiens qui ont été menés avec des signataires des PRI, des décideurs politiques européens et des membres de la société civile tout au long de l'année 2023, une enquête réalisée par 103 signataires des PRI (dont 87 % sont basés dans l'UE et 73 % sont des gestionnaires d'investissement, 22 % des investisseurs institutionnels et 5 % des prestataires de services) au cours du troisième trimestre 2023, et une table ronde des signataires organisée en octobre 2023.

Le rapport est divisé en six chapitres. Chaque chapitre examine comment le cadre actuel pour la finance durable peut être consolidé et clarifié, et quelles modifications ou lois supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs du pacte vert de l'UE.

**Toutes ces recommandations ne peuvent pas être mises en œuvre en même temps, et ne devraient pas l'être**, et certaines peuvent avoir plus d'impact pour créer rapidement un changement efficace. Les recommandations n'ont pas encore été classées par ordre de priorité.

Ce rapport est plutôt un **point de départ pour le dialogue des PRI avec la prochaine Commission européenne, le Parlement européen et les États membres**. Nous nous réjouissons de poursuivre ce dialogue sur la base des commentaires de nos signataires, afin de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de cadres politiques efficaces pour soutenir avec succès la transition économique. Les décisions politiques prises au cours des cinq prochaines années seront déterminantes pour le succès du pacte vert de l'UE, la prospérité des citoyens européens et la résilience des écosystèmes de l'UE.

## RECOMMANDATIONS POLITIQUES

### Chapitre 1 : Financer la transition

Pour atteindre les objectifs du pacte vert de l'UE, les investissements du secteur privé doivent augmenter de manière significative afin de combler le déficit de financement de 620 milliards d'euros par an. Les investisseurs sont de plus en plus demandeurs d'outils leur permettant d'investir dans des entreprises et des activités qui s'alignent sur les objectifs de durabilité. L'UE a introduit des mesures qui soutiennent la planification de la transition, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer un environnement favorable et tirer pleinement parti des financements publics.

- 1.1 Élaborer rapidement des feuilles de route sectorielles
- 1.2 Encourager les gouvernements à adopter des stratégies nationales de transition
- 1.3 Obliger les entreprises à adopter et à publier des plans de transition solides
- 1.4 Poursuivre le développement de la taxonomie de l'UE pour les activités économiques durables
- 1.5 Étendre la taxonomie de l'UE
- 1.6 Tirer parti des instruments de financement de l'UE pour attirer les investissements privés

### Chapitre 2 : Clarifier les communications relatives à l'investissement durable

Si le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) a joué un rôle important en structurant les stratégies ESG des investisseurs et en leur permettant d'établir des rapports à l'aide d'indicateurs communs, il n'atteint pas son objectif principal, qui est de mobiliser des capitaux en faveur d'activités durables. Le SFDR doit être réexaminé en temps utile afin d'évaluer l'efficacité et l'utilité du règlement.

- 2.1 Élaborer des catégories et des communications claires pour les produits financiers
- 2.2 Garantir des communications significatives au niveau de l'entité
- 2.3 Fournir des recommandations sur l'utilisation d'estimations pour le reporting sur les principales incidences négatives et la taxonomie
- 2.4 Renforcer la cohérence avec la taxonomie de l'UE

### Chapitre 3 : Renforcer l'engagement et les obligations des investisseurs

Comme l'ont noté les deux tiers des signataires de l'UE ayant répondu à la [consultation des signataires des PRI dans un monde en mutation](#), l'avenir de l'investissement responsable doit combiner la gestion des risques ESG, ainsi que l'identification des enjeux de durabilité et l'action relative à ces enjeux. Une législation plus claire et plus favorable concernant l'engagement et les obligations fiduciaires est nécessaire pour y parvenir et permettre aux investisseurs de faciliter la transition économique.

#### Engagement

- 3.1 Réviser la définition de l'engagement
- 3.2 Clarifier et étendre les droits et les devoirs en matière d'engagement

- 3.3 Soutenir l'engagement collaboratif
- 3.4 Rendre obligatoires les communications et le suivi liés à l'engagement

#### Obligations des investisseurs et préférences en matière de durabilité

- 3.5 Poursuivre l'élaboration et la clarification des obligations fiduciaires
- 3.6 Étudier comment la législation financière peut mieux refléter les préférences des clients et des bénéficiaires en matière de durabilité

#### Diligence raisonnable

- 3.7 Élaborer des obligations de diligence raisonnable complètes et cohérentes pour le secteur financier

### **Chapitre 4 : Assurer une gouvernance d'entreprise et un reporting efficaces**

Des dispositifs de gouvernance d'entreprise solides et appropriés, combinés à une communication cohérente, fiable et comparable sur la durabilité, permettent aux entreprises et aux investisseurs de soutenir les objectifs de la politique de durabilité en améliorant les pratiques en la matière.

#### Gouvernance d'entreprise

- 4.1 Imposer une rémunération des dirigeants liée à la durabilité
- 4.2 Promouvoir une fiscalité équitable, efficace et durable
- 4.3 Défendre l'engagement politique responsable

#### Reporting d'entreprise

- 4.4 Imposer la publication d'indicateurs clés de durabilité dans les normes ESRS
- 4.5 Examiner l'efficacité du règlement sur les notations ESG

### **Chapitre 5 : Promouvoir l'interopérabilité mondiale**

En tant que pionnière, la Commission a un rôle très important à jouer dans la collaboration avec les décideurs politiques du monde entier afin de rechercher un consensus et d'accroître le soutien général à la réforme de la finance durable et aux enjeux de durabilité.

- 5.1 Rechercher un consensus sur l'importance d'une politique axée sur les enjeux de durabilité
- 5.2 Contribuer à l'harmonisation du reporting des entreprises au niveau mondial
- 5.3 Collaborer pour améliorer l'interopérabilité internationale de la communication des investisseurs
- 5.4 Communiquer efficacement sur la législation relative à la finance durable

### **Chapitre 6 : Mettre en œuvre des politiques sur le climat et la nature et des politiques sociales**

Si une politique de finance durable forte et efficace est essentielle pour combler le déficit de financement en vue de la réalisation du pacte vert européen, elle ne peut à elle seule conduire la transition. Une transition équitable vers la neutralité carbone nécessite des politiques crédibles et solides qui prennent en compte les externalités économiques. Ces politiques devraient également inciter à investir dans des solutions à faible émission de carbone et respectueuses de la nature, et veiller à ce que les ménages vulnérables et les communautés touchées bénéficient de garanties sociales et d'une aide à la transition.

#### Climat

- 6.1 Mettre en œuvre une tarification du carbone et des réformes fiscales pour encourager l'innovation dans l'industrie
- 6.2 Donner la priorité à la gestion de la demande d'énergie dans les secteurs public et privé
- 6.3 Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et éviter un nouveau verrouillage carbone
- 6.4 Proposer un objectif climatique au niveau de l'UE d'au moins 90 % de réduction nette des émissions d'ici à 2040

### Nature et biodiversité

- 6.5 Assurer une mise en œuvre efficace de la loi de l'UE sur la restauration de la nature
- 6.6 Donner la priorité à la mise en œuvre effective du règlement de l'UE sur la déforestation et étendre son champ d'application
- 6.7 Passer de la biomasse pour l'énergie à la restauration de la nature pour le climat et la biodiversité
- 6.8 Aligner la politique agricole commune sur la législation de l'UE en matière de climat et d'environnement
- 6.9 Développer les solutions basées sur la nature

### Questions sociales et transition économique équitable

- 6.10 Veiller à ce que les coûts des activités de transition soient répartis équitablement
- 6.11 Protéger les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières essentielles
- 6.12 Protéger les communautés lors du développement d'infrastructures d'énergie renouvelable
- 6.13 Accroître la résilience de l'économie européenne

Tout au long de son prochain mandat, la Commission devrait continuer à améliorer la cohérence et l'utilité du cadre général pour la finance durable. **Pour ce faire, l'annexe du présent rapport énumère nos recommandations concernant les modifications techniques nécessaires.**